

### Le désarmement nucléaire

Il est difficile de décider si cette règle doit s'appliquer à une motion et à un projet de loi, mais il est peu vraisemblable que la même question puisse réellement être soulevée dans une motion et tout un projet de loi. Une motion ne peut que confirmer de façon générale l'opportunité d'une mesure législative, tandis qu'un projet de loi renfermera vraisemblablement des dispositions et des conditions précises, suffisantes pour en distinguer le sujet de celui d'une motion. De toute façon, un projet de loi et une motion ont un objet différent. La question a été soulevée, mais jusqu'ici, il n'a jamais été démontré qu'il y avait lieu d'appliquer cette règle.

La présidence a examiné la motion et le projet de loi en cause. Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-204, présenté à la Chambre par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant), a été rejeté. Le C-203 qui, à première vue, semble être fondamentalement identique, mais dont certains paragraphes diffèrent, a été présenté par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Dans la mesure où la motion dont la Chambre est saisie renferme les mots-clés «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de», ce qui dans ces conditions, ne constitue qu'une opinion exprimée par la Chambre, la présidence n'a aucun mal à autoriser la poursuite du débat de cette motion.

Cependant, je profite de l'occasion pour signaler que je vais examiner de près la similitude entre les deux projets de loi, le C-204 qui a été rejeté, et le C-203 qui a déjà été mis en délibération au cours de la présente session. La présidence va voir si le débat sur le projet de loi C-203 peut être repris en temps voulu. Par conséquent, je donne la parole au député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) pour poursuivre le débat de cette motion.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en quinze jours que je participe au débat sur la même motion. Je respecte la décision de la présidence. Je suis d'accord avec les intentions de cette motion, mais je me demande pourquoi nous avons eu trois débats sur un projet de loi qui ne fait rien pour empêcher l'holocauste qui se produira certainement si nous ne savons pas convaincre les grandes puissances de mettre un terme à leurs querelles.

Je ne pense pas que notre bon exemple suffira à inciter les deux grands à s'orienter dans la bonne voie. Le contre-amiral Carroll a déclaré en mars à une assemblée à Toronto, en réponse à une question qui lui avait été posée, qu'avec les armements actuels, les ordinateurs et la rapidité des moyens d'attaque, nous risquons fort d'avoir une guerre nucléaire d'ici six à huit ans environ. Nous savons tous que la vie humaine ne pourrait se poursuivre normalement après ce genre de guerre. Les valeurs sociales que nous apprécions tous cesseraient d'exister en pareilles circonstances. Il semble que les deux superpuissances aient adopté une ligne dure qui pourrait très bien se maintenir dépendant du résultat des élections américaines. Je n'hésite pas à parler de la politique intérieure des États-Unis étant donné que l'ambassadeur de ce pays n'hésite pas à faire des commentaires quant à la façon dont nous gérons nos affaires.

A moins que la situation ne change aux États-Unis, ce durcissement ne fera que s'accroître. Je préférerais de beaucoup entendre les néo-démocrates parler de ce très grave problème au lieu de nous dire simplement de donner le bon exemple.

● (1730)

L'attitude des députés d'en face est peut-être la cause du problème. Comme ils sont au pouvoir depuis 20 ans, ils ont du mal à affronter la réalité. Quand il s'agit de convaincre l'OTAN, les États-Unis et l'Union soviétique, c'est une tout autre paire de manches.

Je voudrais vous en donner une petite idée. Supposons que, demain, on présente à la Chambre une motion nous demandant d'appuyer les dix points d'entente énumérés par le premier ministre (M. Trudeau). Supposons que cette motion contienne des points supplémentaires contre la première attaque et les essais du missile de croisière. Ce sont des choses que j'approuve. Néanmoins, si nous présentions, avec d'autres pays, ce genre de motion aux deux grandes puissances, ce qu'il faudrait faire, selon moi, notre motion subirait le même sort que celle du groupe des quatre continents à laquelle je suis fier d'avoir contribué un peu. Vingt minutes plus tard, le gouvernement américain rejeterait le tout. En quoi cela contribuerait-il à réconcilier les deux grands?

**M. Young:** Que suggérez-vous?

**M. McRae:** Mais si nous ne les reconcilions pas ce sera la guerre. Nous donnons le bon exemple, nous ne faisons rien de mal, mais comment allons-nous les reconcilier? J'ai l'impression que tous nos efforts seraient réduits à néant, car les deux superpuissances ne nous adresseraient même pas la parole.

Je voudrais comprendre enfin les dimensions du problème. Je ne pense pas que le Canada puisse changer quoi que ce soit à la situation. On pourrait croire qu'il suffit de reconcilier les deux grands. Dans les dix points d'entente auxquels j'ai souvent fait allusion, les deux parties peuvent être d'accord sur certaines questions plus fondamentales qu'il n'y paraît *a priori*. Nous pourrions peut-être changer ensuite le cours des choses à la condition d'employer les bonnes méthodes de négociation.

Je rappelle aux députés de ce côté-ci comme de l'autre que la question à l'étude aujourd'hui jouera un rôle important dans les élections américaines et canadiennes. Les deux pays vont tenir des élections à peu près à la même époque. S'il y a un changement de gouvernement aux États-Unis après les élections de novembre, alors nous nous trouverons devant une nouvelle situation et nous aurons l'occasion de développer ces questions. C'est ce qui se produirait. Toutefois, je m'oppose à ce que nous essayions d'intervenir dans une situation en croyant pouvoir faire avancer dans une certaine mesure les négociations entre les deux superpuissances si notre intervention est vouée d'avance à l'échec. Je ne pense pas que cela conduise à quoi que ce soit de positif. En fait, je pense que ce pourrait être tout le contraire.